

mieux-vivre

AVRIL 2009
LETTRE D'INFORMATION

02

**RENOUVELLEMENT URBAIN
DU GRAND TROYES**

ENSEMBLE

Édito

Une nouvelle page de la rénovation urbaine sur l'agglomération troyenne vient de s'ouvrir avec la signature de la convention pour le quartier Chantereigne-Montvilliers.

Ce programme va toucher près de 12 000 habitants qui verront leur environnement se transformer progressivement.

Il vient s'ajouter à la convention de Troyes qui arrive cette année à mi-parcours.

Ainsi, avec cet effort sans précédent de l'État, des collectivités locales, des bailleurs sociaux et de l'ensemble des partenaires pour ces deux conventions, un habitant sur quatre de l'agglomération troyenne sera, dans les années à venir, concerné dans sa vie de tous les jours par les opérations de rénovation urbaine.

Cette édition de la lettre du renouvellement urbain revient dans le détail sur les opérations à venir, ou en cours et je voudrai insister tout d'abord sur le soutien à l'activité économique et à l'emploi que représente l'ensemble de ces chantiers : près de 340 millions d'euros sont investis dans des travaux sur notre agglomération.

Il faut souligner également l'importance du dispositif d'insertion professionnelle qui les accompagne. Il permet à des habitants, précisément dans les quartiers concernés, d'acquérir une formation professionnelle et de renouer durablement avec un parcours professionnel.

Grâce à l'engagement des chefs d'entreprises, des acteurs dans le domaine de l'emploi et l'insertion, et des bénéficiaires, ce dispositif a trouvé rapidement et efficacement sa pleine mesure sur notre territoire.

François Baroin

Président de la Communauté de l'Agglomération Troyenne

TOP DÉPART !

La convention financière pour le quartier Chantereigne-Montvilliers a été signée le 18 décembre dernier. 200 millions d'euros sont prévus pour améliorer le cadre de vie de 12 000 personnes.



SIGNATURE DE LA CONVENTION FINANCIÈRE

Deux ans et demi après celle concernant les quartiers troyens du Point du Jour, des Chartreux et des Sénardes, la convention financière pour la rénovation urbaine du quartier intercommunal Chantereigne-Montvilliers* a été signée le 18 décembre au siège de la Communauté d'Agglomération, en présence de MM. François Baroin, Président de la CAT, Olivier Girardin, Maire de La Chapelle-Saint-Luc, Christian Rouyer, Préfet de l'Aube, Pascal Martin-Gousset, Directeur Général Adjoint de l'ANRU, et Thierry Ravot, Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations. Les Directeurs Généraux de trois des bailleurs sociaux intervenant sur ce quartier (ESH Plurihabitat Mon Logis, OPH Troyes Habitat et OPH Aube Immobilier) ont également apposé leur signature sur la convention dont ils sont, pour une large part, partie prenante.

Une signature ô combien importante puisqu'elle donne le coup d'envoi d'un des chantiers les plus importants financés par l'ANRU. Comme l'a rappelé M. Martin-Gousset, 12 000 personnes, dont 9 000 habitants de La Chapelle-Saint-Luc, sont concernées par ce projet. Le Maire chapelain, Olivier Girardin,

a d'ailleurs souligné l'importance de la concertation à venir avec les habitants.

À terme, le projet verra la démolition de 700 logements et la construction de 900 logements neufs. Par ailleurs, et c'est un cas unique en France, le projet prévoit la démolition du centre commercial Chantereigne, après transfert sur un autre site à proximité.

L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit à la fois d'embellir le cadre de vie des habitants et d'améliorer l'offre d'équipements publics, notamment scolaires, qui leur est proposée.

Par ailleurs, le projet, qui sera réalisé sur six ans, permettra de rénover et d'améliorer les voiries du quartier, d'en créer de nouvelles mais aussi d'embellir et de développer de nombreux espaces verts, existants ou créés.

Un autre objectif sera de favoriser le développement économique et commercial grâce à l'implantation de bâtiments dédiés et à la requalification des centres commerciaux du quartier. Enfin, l'aspect social ne sera pas oublié. Par exemple, dans le cadre de la charte d'insertion (voir page 4), des habitants du quartier bénéficieront de contrats d'embauche au sein des entreprises retenues pour mener à bien le projet de rénovation urbaine.

Le Président de la CAT, François Baroin, a d'ailleurs souligné le fait que ce projet s'intègre dans un véritable projet d'agglomération en coordination avec d'autres politiques communautaires (Contrat Urbain de Cohésion Sociale, Programme Local de l'Habitat...). Il a également insisté sur la priorité donnée au renouvellement urbain des quartiers troyens et de Chantereigne-Montvilliers dans le cadre du mandat en cours.

*Le quartier Chantereigne-Montvilliers est situé sur quatre communes (La Chapelle-Saint-Luc, Troyes, Les Noës-près-Troyes et Sainte-Savine) mais seules les deux premières sont concernées par le PRU.

En bref

PLANTATIONS AU POINT DU JOUR



PLANTATIONS D'ARBRES...

Au Point du Jour, les travaux avancent. Au fur et à mesure que les aménagements de voirie s'achèvent, ces nouveaux espaces prennent un aspect de plus en plus accueillant grâce, notamment, aux plantations d'arbres. La prochaine étape consistera à offrir le même traitement aux deux sentes piétonnes situées entre les rues des Jumelages et de Chesterfield.



...PLACE DE SOËST

VOIE NOUVELLE SÉNARDES

Destinée à désenclaver le quartier des Sénardes et à le connecter à la chaussée du Vouldy, la nouvelle voie qui traverse une partie du site de Copainville se devine d'ores et déjà. Les travaux de cette voie ainsi que ceux du rond-point sur la chaussée du Vouldy sont en cours. L'ensemble sera livré au printemps 2010.



LA NOUVELLE VOIE SE DEVINE DÉJÀ

3 questions à... Pierre Sallenave, Directeur Général de l'ANRU



PIERRE SALLENAVE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE NATIONALE POUR LA RÉNOVATION URBAINE

Quelle est votre vision du projet de rénovation urbaine de l'agglomération troyenne ?

Le projet porté par la Communauté d'agglomération troyenne (CAT) et ses partenaires se situe aujourd'hui à mi-parcours. Il concerne trois quartiers troyens, Point du Jour, Chartreux et Sénardes et s'avère très représentatif d'une certaine catégorie de démarches de rénovation urbaine : celles qui s'attachent à la renaissance des quartiers, sous leurs aspects urbanistiques et humains, sans oublier les relations entre quartiers, et notamment avec le centre-ville. Par ailleurs, depuis, le 18 décembre dernier, les acteurs locaux et l'État se sont engagés officiellement sur un autre très important projet, celui de Chantereigne-Montvilliers.

En tant qu'ancien Conseiller pour le développement durable au cabinet du Premier ministre, cette notion de développement durable vous semble-t-elle suffisamment intégrée à ce projet ?

L'expérience montre, qu'en la matière, les projets mûris, même apparemment modestes, sont largement

préférables aux effets d'annonce. Nous suivons de près les projets et la CAT travaille sérieusement sur les questions environnementales, notamment l'économie des ressources et les modes de consommation responsables. Les réflexions autour du mini réseau de chaleur allié à une chaufferie bio-masse vont dans ce sens. Je rappellerai aussi que la question des équilibres sociaux fait partie du développement durable et que les efforts en faveur de la mixité sont réels.

Comment envisagez-vous le rôle de l'ANRU dans le projet de l'agglomération troyenne ?

Le rôle de l'ANRU est ici le même que dans les 400 quartiers environ dont nous accompagnons la mutation. L'Agence apporte bien sûr à travers les conventions signées une part des financements nécessaires à la rénovation urbaine, 83 millions euros sur 339 pour l'ensemble des projets de l'agglomération troyenne. Plus encore, nous nous engageons aux côtés des porteurs de projet pour les assister et les conseiller à chacune des étapes clés, de la conception à la gestion du quartier, en passant par sa réalisation.

Et notre plus grande satisfaction est de pouvoir un jour partager avec eux et les populations le sentiment du renouveau.

Son parcours

Succédant à Philippe Van de Maele, Pierre Sallenave a été nommé Directeur Général de l'ANRU le 1^{er} août dernier.

Il était, depuis mai 2007, conseiller pour le développement durable au Cabinet du Premier ministre François Fillon. Directeur Départemental de l'Équipement de la Manche de 2004 à 2007, il a travaillé également auprès de Madame Roselyne Bachelot, lorsque celle-ci était ministre de l'Écologie et du Développement Durable.

Âgé de 36 ans, Pierre Sallenave est ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. Ancien élève de Polytechnique, il a enseigné au laboratoire de Mathématiques de l'université de Paris VII et a occupé les fonctions de chef d'arrondissement de Saint-Malo et des services maritimes à la Direction Départementale de l'Équipement d'Ille-et-Vilaine, de 2000 à 2002.

Un maître mot : concertation

Les élus de la communauté d'agglomération et des villes concernées par le programme de rénovation urbaine ont souhaité une implication forte des habitants par la concertation, tant en amont du projet (au stade des études), que tout au long de la phase de réalisation des travaux. Cette démarche, essentielle pour la réussite du programme de rénovation urbaine, dans la mesure où ce dernier a avant tout pour objectif d'améliorer la qualité de vie des habitants, fait d'ailleurs partie intégrante du projet.

La concertation permet, en effet, d'échanger des avis, de recueillir des

idées, de comprendre l'opinion de chacun et de faire en sorte que chaque remarque puisse trouver une réponse concrète et que chaque proposition soit acceptée par tous. C'est ainsi que, dans les quartiers concernés, des instances de concertation ont été ou seront mises en place, tant par les collectivités locales que par les bailleurs.

Parallèlement, des réunions publiques, des réunions régulières des acteurs du projet avec les habitants-relais, des expositions garantissent à chaque habitant la liberté de s'exprimer sur des sujets qui concernent avant tout son avenir.



RÉUNION DES ACTEURS DU PROJET AVEC LES HABITANTS RELAIS AU POINT DU JOUR

Les habitants au cœur du projet

Au Point du Jour, où le projet est le plus avancé, la concertation est entrée dans les mœurs. Les acteurs du programme rencontrent régulièrement les habitants afin de leur présenter l'état d'avancement des études pour les informer et faire évoluer le projet si nécessaire. Les échanges portent également sur les travaux et, en particulier, sur la vie dans leur quartier en chantier afin de régler rapidement d'éventuels problèmes naissants.

C'est ainsi que, récemment, les habitants-relais ont pu découvrir, sur les plans qu'était venu leur présenter l'architecte, l'agencement intérieur de la future Maison des Quartiers, figure de proue de la vie sociale des quartiers avoisinants (Point du Jour, Blossières, Chesterfield).

Le futur responsable de l'équipement,

M. Jean-Louis Rutyna, leur a ensuite détaillé l'organisation intérieure et les services qui seront mis à leur disposition (centre social, espace multimédia, cuisine et salle de réception mises à la disposition des familles, services administratifs municipaux...).

Pour conclure ces explications, ils ont été conviés à une visite du chantier, au cours de laquelle ils ont pu constater l'avancée des travaux.

Cette réunion a également permis aux habitants-relais de poser des questions relatives, en particulier, à l'état des voiries du quartier, aux nuisances générées par les chantiers en cours et à venir ou encore au stationnement.

À toutes ces questions, posées directement à l'interlocuteur concerné, des réponses immédiates ont été données ou le seront très prochainement.



VISITE DU CHANTIER DE LA FUTURE MAISON DES QUARTIERS



MADAME ROBIN



MADAME BOHREN

"L'impression d'être utiles"

Madame Robin et son amie Madame Bohren habitent toutes deux depuis très longtemps au 4 de la place de Soëst. Depuis 40 ans pour l'une et depuis 20 ans pour l'autre. Il y a environ un an, elles sont devenues "habitantes-relais" du Point du Jour.

Comment êtes-vous devenue habitantes-relais ?

M^{me} Robin : *Il y a environ un an, nous avons été prévenues par les correspondants d'immeuble de la tenue d'une réunion de concertation sur les travaux dans le quartier. Nous nous y sommes inscrites. Depuis, nous*

sommes invitées à toutes les réunions et nous sommes très assidues ! En fonction de l'évolution des chantiers, nous participons à environ une réunion par mois.

Comment définissez-vous votre rôle ?

M^{me} Robin : *Au hasard de nos allers et venues dans le quartier, nous dressons le constat des problèmes que nous rencontrons (circulation, stationnement, dégradations, squats...) et nous les faisons remonter au bailleur, à la Ville et à la CAT. Nous faisons également redescendre l'information recueillie à l'occasion des réunions, du moins à ceux des habitants que nous avons l'occasion de rencontrer.*

Alors, utiles, les habitants-relais ?

M^{me} Robin : *Nous avons l'impression d'être utiles, bien entendu, puisque nos remarques sont généralement prises en compte. Nous avons même le sentiment d'avoir été associées au projet de rénovation du quartier. Par exemple, concernant les résidentialisations, nous avons eu le choix entre trois propositions et nous nous sommes prononcées par un vote. Nous avons également pu influencer le choix de l'emplacement des poubelles et nous avons obtenu l'installation de containers pour le verre et le papier.*

UN EFFET LEVIER : L'INSERTION

L'objectif est de créer toutes les conditions pour permettre aux publics en insertion professionnelle d'accéder à des emplois durables et à de la formation.

M. DE PAEPE

M. De Paepe est Directeur des travaux de l'entreprise Conat, spécialisée dans la plomberie et le chauffage. Son entreprise a accueilli favorablement l'obligation d'employer des travailleurs en insertion dans le cadre du chantier de construction rue des Teinturiers, financé par l'ANRU.

Quelle est votre motivation ?

M. De Paepe : *J'ai envie de transmettre mon savoir professionnel. C'est pourquoi j'aime apprendre mon métier à des jeunes et moins jeunes, qu'ils soient apprentis ou compagnons. D'ailleurs, nous accueillons 50 à 60 stagiaires par an.*

Comment s'est passée votre première expérience ?

M. De Paepe : *Nous avons d'abord accueilli un jeune de 19 ans en février 2008, pour un engagement de moins d'un mois. Par la suite, nous lui avons proposé un CDD de huit mois et, s'il n'avait pas décidé de quitter l'entreprise pour des raisons personnelles, nous l'aurions gardé car il s'intéressait à son travail et allait de l'avant.*

À compter du 1^{er} décembre dernier, l'entreprise a accueilli Mohamed Rabhi (voir ci-dessous) pour un contrat de deux mois.

Et, comme le précise M. De Paepe : *"Nous sommes toujours à la recherche de personnes motivées souhaitant se former".*

MOHAMED RABHI

Bien que titulaire d'un CAP et d'un BEP de plombier-chauffagiste, à 26 ans, Mohamed Rabhi n'avait jamais pu trouver de travail dans sa spécialité. *"Pas d'expérience", s'entendait-il répondre à chaque fois qu'il proposait sa candidature.*

Comment êtes-vous arrivé chez Conat ?

M. Rabhi : *Entre 2001 et 2007, j'ai cumulé les petits boulots en intérim surtout dans l'industrie mais en gardant mon véritable projet de trouver un emploi correspondant à ma qualification.*

Au début de l'été dernier, j'ai découvert l'existence d'EA2i, (voir ci-contre). Ils m'ont bien aidé. Nous avons fait des points régulièrement, jusqu'à ce qu'ils me trouvent ce contrat et, depuis que je travaille chez Conat, ils continuent de me suivre, en lien avec la Chargée de mission insertion à la CAT. Dommage qu'il n'y ait pas plus de structures comme celle-là !



LAURENT RAVIGNEAUX ET MOHAMMED RABHI

LAURENT RAVIGNEAUX

Laurent Ravigneaux est responsable d'EA2i. EA2i (Entreprise Auboise d'Intérim d'Insertion) est une agence de travail temporaire spécialisée dans le placement de personnes inscrites dans un parcours d'insertion professionnelle. Dans le cadre de l'ANRU, EA2i travaille avec de nombreux prescripteurs.

Comment sont orientés les bénéficiaires ?

M. Ravigneaux : *Les bénéficiaires sont orientés par les Points Conseils Emploi, le Pôle Emploi (ex-ANPE et ASSEDIC), la Mission Locale, Cap Emploi, pour l'emploi des travailleurs handicapés, et les structures d'insertion par l'activité économique : GEIQ-BTP, régies de quartiers, chantiers d'insertion.*

En lien avec la Communauté d'Agglomération et sa Chargée de mission Insertion, Nora Goutel, les profils de postes sont établis en collaboration avec les entreprises.

Qu'est-ce qui fait votre différence ?

M. Ravigneaux : *Nous assurons un suivi social et professionnel important des salariés, depuis leur inscription chez nous jusqu'à la pérennisation de leur emploi. Nous assurons également le suivi administratif des dossiers, en relation avec la CAT. Nous continuons même à suivre nos salariés pendant six mois après leur sortie du dispositif d'insertion.*

Chiffres clés au 01/01/09

- Heures d'insertion réalisées : **16 577**
- Marchés avec clause d'insertion : **23 dont 17 attribués et 6 en consultation**
- Entreprises ayant réalisé la clause d'insertion : **25 (5 groupes, 16 PME et 4 TPE)**
- Personnes ayant bénéficié de la démarche de clause d'insertion : **48**
- Taux de réalisation moyen des clauses d'insertion par chantier : **150 %**
- Placements : **3 CDI/1 CDD/6 contrats de professionnalisation/4 missions intérim de plus de 6 mois**

La clause d'insertion

La clause d'insertion est l'obligation pour les entreprises répondant à un appel d'offres d'une collectivité ou d'un bailleur social, de réserver un temps de travail minimum à des personnes en insertion professionnelle.

Elle permet à des jeunes sans qualification, à des demandeurs d'emploi de longue durée, à des bénéficiaires de minima sociaux, à des personnes handicapées ou à tout habitant des quartiers classés en Zones Urbaines Sensibles de (re)trouver le chemin de l'emploi. Elle offre également aux entreprises la possibilité de recruter dans des secteurs où la main-d'œuvre fait parfois défaut.

Pour remplir son contrat, l'entreprise est accompagnée par la Chargée de mission Insertion de la CAT, qui est le relais entre les acteurs de l'emploi et de l'insertion (Points Conseils Emploi, Pôle Emploi, Mission Locale, Conseil Général, Cap Emploi et les structures de l'insertion par l'Activité Économique), qui peuvent orienter les bénéficiaires et les entreprises.

Trois options possibles sont proposées aux entreprises :

- recours à la co-traitance ou sous-traitance avec une entreprise d'insertion ou une régie de quartier.
- mise à disposition de personnel par les structures d'insertion (Associations Intermédiaires, Entreprises de Travail Temporaires d'Insertion, le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification du BTP).
- embauche directe en CDD ou CDI avec la possibilité de recours aux contrats aidés et/ou en alternance.

L'implication des entreprises et des bénéficiaires est la clé de la réussite de ce dispositif. Il est à noter que, sur le territoire, leur engagement est exemplaire.